



A l'attention des Présidentes et Présidents des  
Comités départementaux et régionaux de la FFPJP

**Le 9 juin 2020**

**Objet : compétition jeune fédérale**

Madame, Monsieur,

Avant toutes choses, j'espère que vous et vos proches allez bien. Avec la réouverture progressive des établissements et des activités de notre société, il paraît nécessaire de conserver un esprit responsable et fraternel.

Comme vous avez pu le lire dans un dernier relevé de décisions de la FFPJP, cette dernière a validé le projet de création d'une compétition jeune pour la fin d'année.

Je vous rappelle qu'un bon nombre des compétitions jeunes ont été annulées cette année, parmi elles nous comptons :

- Les championnats de France jeunes
- Les championnats des clubs jeunes
- De nombreuses compétitions départementales, régionales, nationales et internationales jeunes

Au vu des éléments ci-dessus qui ont fortement impacté l'offre de pratique pour nos jeunes licencié.e.s, c'est dans un double objectif que la FFPJP souhaite mettre en place cette manifestation :

- Proposer une nouvelle compétition nationale où les équipes représenteront leur Comité Régional
- Développer l'accès au haut niveau pour les catégories jeunes

En effet, pour l'année 2020, cette compétition remplacera les traditionnelles sélections de zones qui n'auront donc pas lieu.

De fait :

- Les équipes techniques départementales auront à organiser leur sélection départementale comme à leur habitude.
- Les équipes techniques régionales auront à organiser leur sélection régionale ou territoriale comme à leur habitude.

Puis les équipes techniques régionales accompagneront les jeunes à cette compétition, alors appelée « Trophée des Pépites ».

La Direction Technique Nationale vous enverra les nouvelles directives des sélections dans le mois de juin.

Pour ce qui est de la date, le week-end du **30, 31 octobre et 1 novembre 2020** paraît fort intéressant par son implantation en pleine vacances scolaires.

Pour le financement de cette compétition, la FFPJP réaffectera les dépenses non réalisées des actions annulées en cette année bien spéciale. Elle prendra en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'ensemble des joueurs et de l'encadrement (dans une limite qui sera posée par le règlement de la compétition). Les comités régionaux devront prendre à leur charge les frais de déplacement des jeunes sportifs et de l'encadrement.

N'oubliez pas également que la campagne de subventions FFPJP/ANS est un moyen de financement pour des projets de développement concernant notamment nos jeunes. Ainsi, il vous est possible de faire prendre en charge une partie des frais relatifs à cette compétition en les incluant dans un projet plus global de votre politique jeune (système de détection/sélection de votre territoire et accession au haut-niveau par exemple).

Rendez-vous sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr> pour faire votre demande. Vous retrouverez toutes les informations concernant la campagne (et notamment un guide d'utilisation du compteasso) sur le site internet de la FFPJP.

Attention, vous avez jusqu'au 21 juin pour nous transmettre votre demande de subvention.

Un règlement de la compétition est en cours de rédaction. Il précisera les quotas et les constitutions des équipes, les modalités de financement et le format de compétition.

Un cahier des charges est joint à la présente lettre, nous lançons donc un appel à candidature pour l'accueil de cette compétition.

Je souhaite enfin rappeler que la seule communication valable et officielle est bien celle qui trouve sa source à la FFPJP. Recevoir une lettre ou une proposition d'une tierce personne ou d'une tierce association n'engage en aucun cas la FFPJP.

En espérant vous revoir très bientôt, je vous remercie pour votre attention et votre collaboration,

Loïc FUENTES

Membre du Comité Directeur de la FFPJP  
Responsable de la Commission Jeune  
Responsable du Collectif France Jeune Masculin